

**SEANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> MARS 2012**

---

**Président :** M. Damien BONFANTI  
**Vice-président :** M. Roger GOLAY  
**Secrétaire :** Mme Louise REY  
**Membres :** Mme Luisa PENTZKE, M. Cedric ANNEN, Mme Corinne FLOREY BARDET

**Sont présents :**

Mme Lucia BARBEY, M. Alessandro CALABRESE, Mme Vally CARTER, Mme Martine CASUTT, M. Michel DEDERDING, M. Yves FAVRE, M. Christian FLURY, M. Jean FONTAINE, M. Thierry FRANCIOLI, M. Christian HAAS, M. Benoit KAUFFMANN, M. Pierre MANCINO, M. Philippe MARTIGNANO, M. Philippe PERRENOUD, M. Dominique PERRIN, M. Frédéric PROGIN, M. André PYTHON, M. Bruno REOLON, Mme Suzanne RICHERT, M. Damien SIDLER, M. Muharrem TEMEL, M. Bernard TOMASELLI, Mme Nathalie VERGAIN, M. Cédric VINCENT

**Excusés :** Mme Carole ESTOPPEY, Mme Maria-Belen GOMEZ, Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, M. Alain MATHIEU, M. Cyril MIZRAHI

**Assistent à la séance :** M. Frédéric RENEVEY, Maire  
M. François BAERTSCHI,  
M. François LANCE, Conseillers administratifs  
Mme Erika CRISAFULLI, Secrétaire

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2012
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Commission de l'administration, affaires économiques et communication - Séances des 9 janvier et 20 février 2012 - Rapporteur : M. Cedric ANNEN
  - a) Mise à disposition de tablettes tactiles pour les Conseillers municipaux p. 254 Vote
  - b) Divers
- 7) Commission de l'environnement et du développement durable - Séance du 19 janvier 2012 - Rapporteuse : Mme Nathalie VERGAIN
  - a) Présentation des actions de la Commune de Lancy en faveur de la protection de l'environnement p. 256 Information
  - b) Divers

**Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2012**

- 8) Commission de la sécurité - Séance du 30 janvier 2012 -  
Rapporteuse : Mme Louise REY**
- a) Election du/de la Vice-président/e **p. 257** **Information**
  - b) Audition de M. Angelo TORTI, Coordinateur régions FASe, concernant l'action des travailleurs sociaux hors murs dans les quartiers de la Commune **p. 257** **Information**
  - c) Statistiques de la Fondation des parkings et de la Police municipale **p. 258** **Information**
  - d) Point sur l'effectif de la Police municipale et des candidatures aux écoles de formation **p. 259** **Information**
  - e) Divers
- 9) Commission de l'aménagement du territoire - Séance du  
1<sup>er</sup> février 2012 - Rapporteuse : Mme Suzanne RICHERT**
- a) Projet de plan localisé du quartier des Marbriers - Secteur C **p. 260** **Information**
  - b) Présentation du PACA 2 par M. Mathieu IGLESIAS, chef de projet DCTI **p. 262** **Information**
  - c) Divers
- 10) Commission des finances et gestion des immeubles locatifs -  
Séance du 6 février 2012 - Rapporteuse : Mme Maria GOMEZ**
- a) Point de situation des activités de la Fondation communale immobilière de Lancy **p. 264** **Information**
  - b) Présentation du système de contrôle interne des communes genevoises **p. 265** **Information**
  - c) Divers
- 11) Commission des affaires sociales - Séance du 8 février 2012 -  
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY-BARDET**
- a) Présentation du service des affaires sociales de la Ville de Lancy **p. 266** **Information**
  - b) Election du/de la Président/e **p. 268** **Information**
  - c) Désignation d'un représentant au Terrain d'aventure du Petit-Lancy en remplacement de M. COULIN **p. 268** **Information**
  - d) Divers
- 12) Commission des sports - Séance du 9 février 2012 -  
Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD**
- a) Présentation du club Judo-Kwai Lancy **p. 269** **Information**
  - b) Information sur le développement futur d'infrastructures sportives **p. 270** **Information**
  - c) Divers
- 13) Propositions individuelles et questions** **p. 270**
- 14) Questions du public** **Annexe**

**Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2012**

M. BONFANTI : Bonsoir à tous. Je salue la présence de M. RENEVEY, Maire, M. BAERTSCHI et M. LANCE, Conseillers administratifs, de notre Secrétaire générale, Mme DE GARRINI, de notre secrétaire du Conseil municipal, Mme CRISAFULLI, d'un chef de service, des représentants des médias et du public.

J'excuse l'absence de Mme ESTOPPEY, Mme GOMEZ, Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN, M. MATHIEU et M. MIZRAHI.

**1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

M. MARTIGNANO : au point 10), en l'absence de Mme GOMEZ, retenue par des obligations professionnelles, c'est moi-même qui lirai son rapport.

**2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 JANVIER 2012**

---

Le procès-verbal est approuvé.

**3) COMMUNICATIONS DU BUREAU**

---

M. BONFANTI : vous n'êtes pas sans savoir que chaque Conseiller et Conseillère municipal-e a reçu une lettre concernant les soi-disant dysfonctionnements de la police municipale. Le groupe MCG me demande, par le biais d'un courrier reçu il y a un quart d'heure, de la lire devant vous. Le Bureau a décidé de discuter, lors de sa prochaine séance, pour savoir si elle serait lue lors de la prochaine séance du Conseil municipal ou pas.

**4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

M. RENEVEY : j'ai trois communications.

Tout d'abord une riche actualité sportive : le spectacle de la Fédération de gymnastique, section Lancy aura lieu samedi prochain à la salle omnisports du Petit-Lancy, à 14h30 et à 19h30. Vous êtes les bienvenus si vous souhaitez assister à l'un ou l'autre de ces spectacles.

Ensuite, vous le savez car je l'avais déjà annoncé à la Commission des sports, mais vous rappeler que dimanche matin, j'irai, avec une délégation genevoise, soutenir la candidature du bout du lac à Aigle pour la Fête fédérale de lutte. Nous verrons donc dimanche en fin de matinée si Genève accueillera ou pas cette fête en 2016. Vous le savez, nous sommes des outsiders, mais tout est possible, on peut rêver.

**Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2012**

De manière un peu plus négative, vous avez sans doute appris que le Servette FC a déposé le bilan cet après-midi. Vous annoncer simplement que, suite à ces événements, la Fondation du stade de Genève va considérer que le contrat sera caduc et va reprendre la gestion du stade. Il est évident aussi qu'il faut faire en sorte immédiatement de garantir la pérennité des infrastructures ; nous avons donc mandaté une entreprise de sécurité pour faire surveiller le stade en attendant que les choses se décident dans un sens ou dans l'autre.

M. BAERTSCHI : pas de communication.

M. LANCE : le Conseil administratif a eu connaissance qu'un courrier avait été adressé à chaque Conseiller municipal par l'un des deux APM que le Conseil administratif a dû se séparer. Je répète encore une fois que cette personne a fait recours contre son licenciement et que cette procédure est pendante auprès de la Chambre administrative de la Cour de justice. En l'état, le Conseil administratif n'entend pas interférer dans cette procédure par respect des deux parties, comme je l'ai indiqué à plusieurs reprises. Toutefois, estimant que cette personne a divulgué sa propre version des faits à l'ensemble des Conseillers municipaux en suscitant des interrogations et désirant rétablir la vérité, le Conseil administratif communiquera, sous le sceau de la confidentialité, sa propre version des faits aux membres de la Commission de la sécurité lors de sa séance du 12 mars prochain.

Autre nouvelle plus réjouissante : je vous informe que trois nouveaux agents de police municipale ont pris leur fonction aujourd'hui, soit un agent qui a terminé sa formation de six mois et qui a prêté serment hier soir à Veyrier et deux agents déjà formés, dont une femme - c'est la première femme APM de Lancy - qui prêteront serment devant le Conseil administratif mardi prochain.

Autre information concernant les APM : la Ville de Lancy participe activement à une campagne de valorisation des APM en collaboration avec la Ville de Genève et d'autres communes genevoises. Cette campagne a débuté à travers différents médias au début de cette semaine et deux APM de Lancy figurent sur certaines photos de cette campagne.

Enfin, vous aurez remarqué qu'à l'entrée de la salle du Conseil municipal, un personnage intrigant et sévère se trouve juste derrière la porte. Il s'agit d'une œuvre de Mme Clarence STIERNET qui vient d'exposer à la Ferme de la Chapelle et qui nous a fait don de cette œuvre en remerciements de l'engagement de la Ville de Lancy pour la culture en général. En contrepartie, elle a demandé que son œuvre soit exposée dans un lieu public.

Finalement, vous aurez trouvé sur vos places le Lancéen « spécial Culture » qui donne une vision globale de l'offre culturelle sur la commune de Lancy, et vous aurez également trouvé sur vos places l'agenda culturel qui était encarté dans le Lancéen.

**5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

Il n'y en a pas.

**Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2012****6) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES ET COMMUNICATION  
Séances des 9 janvier et 20 février 2012 – Rapporteur : M. Cedric ANNEN**

---

**a) Mise à disposition de tablettes tactiles pour les Conseillers municipaux**  
=====

M. ANNEN présente le sujet : le Conseiller administratif rappelle la séance précédente et les options validées par la Commission :

- Travail sur un support informatique
- Poursuite de la discussion sur les modalités de la mise à disposition de tablettes tactiles
- Règlement d'utilisation
- Configuration clés en main par une société externe

Puis la discussion continue sur des questions abordant les thèmes suivants :

- Relai wifi public dans divers bâtiments
- Durée de vie de la tablette
- Motion du PLR pour le financement par une indemnité forfaitaire
- Solution clés en main
- Vote sur le mode d'acquisition et adoption de la solution clés en main
- Modèle wifi ou 3G (wifi accepté à l'unanimité)
- Règlement sur la mise à disposition
- Extension de garantie de 2 ans
- Le règlement est adopté à l'unanimité
- Le vote au Conseil municipal est reporté à la séance de mars
- Discussions au sein des groupes
- Séance de confirmation en février

**Séance du 20 février**

M. LANCE rappelle que cette séance devrait clore le débat sur ce sujet et commence un tour de table pour prendre connaissance des positions des divers groupes.

Les deux groupes ayant soutenu le mode de financement forfaitaire se rallient à la majorité de la commission et l'unanimité sur la solution proposée est obtenue.

Après discussion, la Commission se prononce pour l'achat d'iPads 2.

Le point qui sera voté lors du Conseil municipal du 1er mars prendra en compte:

- la mise à disposition des tablettes pour un montant d'environ Fr. 37'000.--
- le règlement d'utilisation
- l'aspect budgétaire
- l'engagement de ne plus recevoir de documents en format papier dès la livraison des iPads

Après la décision d'un vote global de ces quatre points par la Commission, les sujets suivants sont abordés :

- modalité d'envoi des documents, convocations et liens sur Intranet
- responsabilité en cas de vol ou déprédation
- subsidiarité de l'assurance de la Commune

**Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2012**

- transition par redondance de l'information
- Achat de 40 Ipad2

Un vote formel et une acceptation unanime clôt ce sujet.

M. GOLAY : en lisant le rapport, on a pu constater que - on ne va rien trahir parce que ce n'est pas un secret - M. LANCE a informé que l'iPad 3 allait bientôt sortir, au mois de mars. Est-ce qu'il est bon de prendre l'iPad 2, d'autant que d'après les informations qui circulent dans les journaux, l'iPad 3 ne serait pas plus cher que l'iPad 2. Même si le prix de ce dernier va baisser, on parle de 300 dollars l'appareil - on parle de dollars car pour l'instant il n'est pas encore sur le marché suisse. Ne serait-il pas plus judicieux d'acquérir l'iPad 3 plutôt que l'iPad 2 car le temps que ce soit livré, à notre avis ce n'était pas la meilleure des solutions.

M. ANNEN : on a discuté de cela en commission et on est parvenu à la conclusion que l'iPad 2 était suffisant pour ce que l'on doit en faire et que l'on aura le gros avantage, - même si l'iPad 3 aura un prix effectivement égal à l'iPad 2 - qu'à partir du moment où une nouveauté sort, il y a une possibilité d'avoir une réduction sur les anciens modèles ; cela nous permettra d'avoir une réduction subséquente sur l'achat de ces tablettes tactiles. J'espère, donc, que M. GOLAY, dans un souci d'économie des dépenses communales, soutiendra cette proposition d'achat de l'iPad 2 conformément à la décision de la commission.

Mme CASUTT : j'aurai une proposition à faire qui serait de mettre « type de tablette : iPad » sans spécifier le modèle ou la mémoire, pour le montant maximum de Fr. 580.--. Comme cela, on verra au moment où l'iPad 3 sort, s'il est le même prix ou pas.

M. GOLAY : je suis tout à fait convaincu par ce que vient de dire Mme CASUTT.

M. BONFANTI : Mme CASUTT, vous considérez cette proposition comme un amendement ?

Mme CASUTT : ce n'est pas vraiment un amendement, il ne s'agit que d'un vote.

M. BONFANTI : s'il y a une modification demandée, c'est quand même un amendement.

M. LANCE : je vous propose que le Conseil administratif et le service des finances étudient cette possibilité avec l'iPad 3 et que l'on revienne vers vous à travers une information pour vous dire ce qui serait le mieux d'acquérir entre un iPad 2 et un iPad 3, sachant que, d'après ce que j'ai cru comprendre, l'iPad 3 offrirait Excel et Word.

M. BONFANTI : on vote surtout sur le principe de l'acquisition des tablettes. Ensuite, on verra en commission le modèle que l'on choisit.

***Vote accepté par 24 oui, 1 non et 3 abstentions.***

**b) Divers**

=====

M. ANNEN présente le sujet : aucun divers pour la séance du 9 janvier.

Une information sur la création d'un parlement cantonal des jeunes à transmettre aux jeunes Lancéens et la prochaine séance qui abordera le règlement du Conseil municipal et les futures propositions de modification ont été abordées le 20 février.

**Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2012****7) COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE –  
Séance du 19 janvier 2012 – Rapporteuse : Mme Nathalie VERGAIN****a) Présentation des actions de la Commune de Lancy en faveur de la protection de  
l'environnement**

=====

Mme VERGAIN présente le sujet : Mme GRASSET rappelle que des plans d'actions avaient été mis en place après que les ateliers du futur aient été réalisés. Dans un premier temps, le travail a été ciblé sur l'énergie, notamment sur les bâtiments de la commune, et sur les déplacements. La comptabilité énergétique des bâtiments arrive à terme et les enquêtes préalables sur la mobilité sont sur le point d'être finalisées.

Madame GRASSET informe qu'elle ciblera sa présentation sur trois domaines d'activité spécifiques.

Dans un premier temps, elle met en valeur les indicateurs mis en place par la Confédération qui permettent de définir si les entités vont dans le bon sens.

Le second domaine relève de l'aspect participatif des Agendas 21. Elle a accompagné à plusieurs reprises des écoles primaires dans des projets de développement durable. Elle signale que les directeurs d'école commencent à se rendre compte de l'intérêt de la démarche.

Elle en vient au troisième domaine qui porte sur un nouvel audit « Cité de l'énergie » qui concerne les bons comportements. Ce label est décerné tous les quatre ans. Un plan d'actions est en train d'être élaboré pour ce délai.

M. STAMPFLI s'occupe, quant à lui, de la gestion des déchets de Lancy. Le but est d'améliorer le taux de recyclage tout en sensibilisant la population. Le canton aimerait que les communes parviennent à 50% de déchets recyclés. Il indique ainsi que les communes rurales sont avantagées en raison des déchets verts. Il précise que Lancy, quant à elle, est à 223 kg de déchets incinérables par habitant, ce qui est en baisse depuis quelques années.

Il développe quatre projets dans le secteur de l'Etoile-Palettes :

- **Amélioration de la gestion des déchets:**

Le tri s'est amélioré avec un taux de 40% et une économie de 48 tonnes de déchets incinérables. La Ville de Lancy a produit, en 2011, 5'862 tonnes de déchets incinérables contre 6'126 tonnes en 2010 et ceci malgré l'augmentation de la population. Il est nécessaire de continuer les efforts.

- **Projet façades nettes**

La commune nettoie une première fois gratuitement les façades et un contrat est ensuite passé avec le propriétaire pour maintenir la propreté. Il précise que le résultat est spectaculaire.

- **Opération éco-sociale**

728 appartements vont être visités par un « ambassadeur » qui fera un constat. Il déclare que les ampoules seront changées, les frigos renouvelés, des dialogues initiés et des éco-gestes enseignés, le but étant de parvenir à une économie de 230'000 Kw. Il précise que cette opération est financée par les SIG.

**Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2012**

- **Containers à habits**

De nouveaux containers à habits enterrés seront installés, ce qui permettra d'éviter le vandalisme.

**b) Divers**

=====

Mme VERGAIN présente le sujet : un commissaire évoque un projet de destruction des pesticides grâce à des murs végétaux.

**8) COMMISSION DE LA SECURITE – Séance du 30 janvier 2012 –  
Rapporteuse : Mme Louise REY**

---

**a) Election du/de la Vice-président/e**

=====

Mme REY présente le sujet : M. Michel DEDERDING est élu Vice-président par acclamation.

**b) Audition de M. Angelo TORTI, Coordinateur régions FASe, concernant l'action des  
travailleurs sociaux hors murs dans les quartiers de la Commune**

=====

Mme REY présente le sujet : M. LANCE confirme que les travailleurs sociaux hors murs (TSHM) constituent l'un des piliers de la politique de sécurité et de prévention de la Ville de Lancy. Ils ont une grande connaissance du terrain et du comportement des jeunes dans les quartiers. Ils collaborent fréquemment avec les îlotiers et la Police municipale lors d'événements impliquant des jeunes.

M. LANCE signale également qu'une cellule d'information et de coordination (CICO) se réunit chaque mois. Elle comprend tous les acteurs de la sécurité et de la prévention sur la commune, à savoir : les îlotiers du poste de police de Lancy-Onex, les APM, les sécurités privées mandatées par la commune, les directeurs d'écoles et des cycles d'orientation sur ou proches de la commune, le service des affaires sociales, les TSHM et, en été, le responsable de la piscine de Lancy.

Les séances du CICO ont pour objectif d'échanger des informations sur ce qui se passe sur la commune et d'essayer de trouver des mesures adéquates pour remédier à certaines situations.

M. Angelo TORTI a en charge, sur 18 communes, l'ensemble des actions hors murs, des maisons de quartier, les centres de rencontres, les terrains d'aventure et les jardins Robinson.

La région Aire comprend Lancy, Perly, Plan-les-Ouates et Bardonnex. L'équipe compte 23 personnes, moniteurs compris. Les TSHM interviennent de manière complémentaire à l'ensemble des institutions communales ou étatiques.

M. CADOUX, coordinateur équipes, est chargé de mettre en place les actions qui ont été validées préalablement par les communes et la direction de la FASe dans le cadre d'un groupe de pilotage. L'intervention des TSHM est à deux niveaux : une approche de type individuelle et des actions ouvertes sur le volet communautaire.

**Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2012**

L'intervention des TSHM est ciblée prioritairement sur les jeunes les plus fragilisés.

M. Angelo TORTI énumère les actions menées sur le territoire communal, à savoir :

- Les locaux en gestion accompagnée qui permettent à des jeunes de disposer de locaux moyennant une convention signée avec la Mairie et la FASe, qui visent à les responsabiliser à travers un projet.
- Le café communautaire aux Palettes qui est en place depuis plus d'un an. Il s'inscrit dans une réponse à un problème de squat dans les allées. Ces jeunes adultes se retrouvent entre eux dans ce lieu et le travail avec les TSHM se fait soit sur le volet collectif soit sur le volet individuel.
- Une autre action concerne le volet P'tits Jobs, en lien avec la structure communale « Contact Emploi Jeunes ». Les P'tits Jobs visent à aider les décrocheurs et à leur remettre le pied à l'étrier.

En 2011, 74 jeunes ont été sous contrat P'tits Jobs, soit un peu moins de 1500 heures. La collaboration avec les APM a fourni par exemple le nettoyage des abribus.

Les TSHM identifient les jeunes fragilisés lors des présences quartier « soit à pied soit avec le bus bouge ». Ils ont pour mandat de travailler sur la libre adhésion et dans le respect de l'anonymat. Ils orientent ces jeunes en fonction de leurs difficultés vers les services adaptés. Grâce à la bonne collaboration avec les îlotiers et les APM, les TSHM savent où ils se regroupent.

Sur le papier, la tranche d'âge concernée est 12-25 ans. En réalité, 1 ou 2 jeunes de 12-13 ans rencontrent et posent énormément de problèmes. Mais c'est pour les 16-18 ans qu'il y a beaucoup de difficultés. On retrouve aussi des adultes de 30 ans dans le giron des TSHM.

Dans les points positifs, M. TORTI observe en termes de modification des comportements sur les Palettes, que le café communautaire n'a pas fait l'objet de vandalisme.

Que la mise à disposition de la salle Rapin pour les jeunes qui revendiquaient la possibilité de faire du sport les a réconciliés avec la commune.

Toutes les trois semaines, un rapport de l'équipe des TSHM est remis à la FASe puis distribué dans les Mairies.

Le rapport d'activité 2011 paraîtra prochainement sur le site internet [www.tshm-aire.ch](http://www.tshm-aire.ch) et répondra à toutes les questions complémentaires.

**c) Statistiques de la Fondation des parkings et de la Police municipale**

=====  
Mme REY présente le sujet : toutes nos félicitations au sergent-major GAY pour sa nomination en qualité de chef de poste du Petit-Lancy.

M. LANCE a exprimé toute sa désapprobation quant aux propos qui ont été tenus sur le service APM et son chef de service par certains conseillers municipaux lors de la dernière séance du Conseil municipal. Ces déclarations ont discrédité l'ensemble du travail du service APM et les auteurs ont exprimé une certaine médisance par rapport à des collaborateurs de la Ville de

## Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2012

Lancy. Ces collaborateurs sont blessés dans leur amour-propre et ne comprennent pas ce lynchage en public.

Concernant le licenciement par le Conseil administratif de deux personnes qui ont utilisé leur droit de recours, c'est à la justice de faire son travail. Le service doit maintenant travailler dans la sérénité et accomplir quotidiennement les tâches qui lui sont assignées par le Conseil administratif.

Le porte-parole d'un groupe politique regrette de s'être laissé emporter par sa fougue. Son but premier était d'obtenir un audit de la Police municipale et non de lyncher le service en question, ni de blesser quiconque. Il prie les représentants de la Police municipale d'accepter ses excuses et de les transmettre à leurs collaborateurs.

Les statistiques de la Fondation des parkings que nous avons reçues comptabilisent pour le mois d'octobre 2011, 2053 amendes d'ordre, le mois de novembre 2847 et le mois de décembre 1170. Les revenus des amendes vont à la Ville de Lancy. De manière générale, la population est satisfaite de ce principe et les détenteurs de macarons sont heureux de pouvoir se parquer à proximité de chez eux.

Les statistiques de la Police municipale comptabilisent, pour l'année 2011, un total de 554 cas d'affaires de circulation et de stationnement, de 8280 amendes d'ordre, de 116 dommages à la propriété, de 179 délivrances d'autorisation parentale, de 132 interventions préventives jeunes, 166 missions de sécurité proximité, de 206 plantons et contrôles de circulation, de 241 réquisitions de la part des citoyens, de 70 collaborations avec la gendarmerie du secteur. Pour les objets trouvés, les APM ont des contacts étroits avec la Brigade de sécurité routière, au chemin du Trèfle-Blanc. Les gendarmes se chargent de rapatrier une fois par semaine les objets trouvés aux Glacis-de-Rive.

Toutes ces statistiques proviennent de différents corps à savoir : la Fondation des parkings, le journal APM, les deux agents de parc, la sécurité privée Delta Pro.

### **d) Point sur l'effectif de la Police municipale et des candidatures aux écoles de formation**

=====

Mme REY présente le sujet : M. LANCE souligne le travail important effectué par M. SCAGLIONI, Mme DE GARRINI et Mme GIROD au niveau du recrutement des candidats aux examens d'entrée aux futures écoles de formation. Au 30 janvier 2012, l'effectif est de 7 APM. Le 1er mars, 3 APM supplémentaires ont rejoint l'effectif, une dame qui a une formation de Police municipale en Valais et qui devra suivre un complément de formation avec la session du printemps 2012, et un APM qui aura prêté serment le 29 février dernier.

La commune a 4 candidats à l'école de formation qui débutera le 1er avril. Si tout va bien, le 1er octobre 2012, Lancy comptera 13 APM et 20 en mai 2013.

L'engagement d'une secrétaire pour le poste du Petit-Lancy dépend du budget 2013.

La newsletter de l'ACG parle du recrutement des APM d'où l'idée d'avoir un pôle commun centralisé. Les personnes intéressées par le métier d'APM s'inscriraient et seraient présentées aux examens d'entrée et ensuite elles choisiraient leur commune professionnelle.

Les magistrats qui ont des APM sous leurs ordres ont décidé de mener une campagne commune de sensibilisation. La Ville de Genève refait un petit film pour les salles de cinéma dans lequel figurent des APM de Lancy et de Meyrin.

**Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2012**

Le Conseil administratif réfléchit avec les communes qui participent aux patrouilles intercommunales (Onex, Bernex et Plan-les-Ouates) à la possibilité d'avoir un pôle intercommunal de contrôleurs du stationnement.

**e) Divers**

=====

Mme REY présente le sujet : M. LANCE répond aux questions posées par les Conseillers municipaux :

- La mise en place de passages-piétons dans une zone 30 n'est possible qu'à proximité des écoles et des EMS.
- Les places au 22, 24 et 26, chemin des Palettes se trouvent sur un domaine privé et sont peintes en zone bleue. Les détenteurs de macaron s'y garent et se font amender. Un collaborateur du service des travaux et constructions a eu une séance avec un représentant de la régie. La seule solution serait de limiter le stationnement à 3 heures. Il en est de même pour la zone devant les tennis et le stade de foot des Fraisiers. La commune est dans l'attente de l'accord de la DGM. Concernant l'Etoile Palettes, il manque encore l'autorisation d'un propriétaire pour la pose des horodateurs. Dès l'obtention de cette dernière, la Ville de Lancy et les propriétaires de l'Etoile Palettes signeront une convention qui autorisera la commune à encaisser l'argent et se chargera de l'entretien des horodateurs.
- Les pompiers volontaires, le SIS et la police ont été alertés à cinq reprises pour des feux de cave au 11 et au 21, chemin des Palettes au mois de janvier.
- M. ROSE, chef de service et Commandant de la PC Lancy-Cressy, a fait un point de situation sur l'organisation régionale de la protection civile. En 2010, regroupement de l'organisation de la PC Lancy et de l'organisation PC Cressy. En 2011, ce nouveau groupement a pris son envol sous l'appellation ORPC Lancy-Cressy qui couvre un bassin d'environ 50'000 habitants. En 2012, la phase terrain se poursuit, avec la réorganisation du matériel à l'intérieur des constructions. Deux zones d'intervention ont été définies : la zone « Plateau » (Confignon, Onex et Petit-Lancy) et la zone « Grand-Lancy ». Le Conseil administratif a accepté que M. ROSE soit l'unique répondant, au niveau du service de sécurité, pour toutes les demandes de clé SI. Il a tout remis à jour avec la personne en charge aux SI. M. ROSE confirme qu'une bonne cohésion a été établie avec tous les partenaires de la sécurité et qu'il est très confiant pour l'avenir.

**9) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 1<sup>er</sup> février 2012 –  
Rapporteuse : Mme Suzanne RICHERT****a) Projet de plan localisé de quartier des Marbriers - Secteur C**

=====

Mme RICHERT présente le sujet :

**Préambule**

## Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2012

La commission reçoit M. CORNUT, architecte à la retraite, membre du Bureau de la Fondation communale immobilière, M. LORENZINI, architecte-conseil de la Fondation, M. SCHNEEBERGER, architecte mandaté pour étudier un projet de constructions sur ce secteur.

M. CORNUT rappelle aux membres de la commission le but de la Fondation qui est de mettre à disposition des logements sociaux soit en achetant des immeubles comme aux Palettes, soit en construisant des logements nouveaux.

### Situation du secteur C

Ce périmètre se situe entre la route de St-Georges et l'avenue du Cimetière, plus précisément entre le chemin du Repos et le chemin de la Bâtie. Il fait partie du Plan directeur du quartier des Marbriers en force depuis 2004. Ce PDQ, en voie de réalisation, est divisé en secteurs de A à G.

### Les différents secteurs et leur avancement

- le secteur D est achevé
- les secteurs A et B démarrent, les étapes administratives étant terminées (la partie du secteur B sur laquelle la commune de Lancy est intervenante est actuellement mise à l'enquête)
- le secteur E a fait l'objet d'un vote au Conseil municipal du 15 décembre 2011. Ce PLQ, tel qu'il a été proposé, a été accepté.

### Etat des lieux du secteur C

La commune est propriétaire de trois parcelles (un peu moins du tiers des surfaces), ce qui a incité le Conseil administratif à charger la fondation de développer un projet de constructions. Une rencontre entre les propriétaires concernés (le Conseil administratif pour Lancy) et la Fondation a eu lieu en juin 2011 pour informer de l'étude en cours et des variantes proposées. Cette séance a permis de faire un bilan entre les souhaits de la commune et ceux des propriétaires. Un propriétaire est ouvert à une possibilité de construire, les deux autres, en raison de travaux effectués récemment dans leur villa, sont réticents mais ne sont pas opposés à terme.

### Evolution du projet

MM LORENZINI, CORNUT et SCHNEEBERGER ont pris contact avec le Département, dans le but de permettre à la Fondation d'anticiper l'action de l'Etat, celui-ci n'ayant pas encore entamé en 2011 d'étude à propos d'un PLQ sur ce périmètre malgré le PAL (processus décidé par le Conseil d'Etat en 2010 pour accélérer la réalisation de logements et qui permet au Département de réaliser lui-même des PLQ dans les zones déjà fortement densifiées ou dans des zones ayant déjà un plan directeur de quartier). M. SCHNEEBERGER, mandaté par la fondation, a effectué une étude qui tient compte de la réalité du terrain : la répartition des parcelles, les calculs inhérents à cette répartition, les possibilités de construire pour la commune de manière indépendante des autres propriétaires. Les trois variantes relevées ont été présentées aux propriétaires lors de la rencontre de juin 2011 entre le Conseil administration et la fondation, puis à l'Office de l'urbanisme. Ce dernier a retenu la variante selon 4 bâtiments R+4 et R+5 et demandé d'inclure un espace au centre permettant l'implantation d'arbres et un passage-piétons. La densité est de 1,25, un attique étant prévu en cas d'obtention de 10% Minergie. M. SCHNEEBERGER a étudié l'implantation des 4 immeubles de manière à regrouper les droits à bâtir, à permettre à chaque bâtiment de conserver une certaine indépendance, à permettre à la commune de réaliser des constructions même si les autres propriétaires ne vendent pas. Une étude plus large permettra d'intégrer les cheminements, les parkings, les espaces extérieurs. Si ce PLQ parvient à entrer en force, la construction d'immeubles pourrait se faire d'ici deux ou trois ans. La réalisation de ce PLQ en reviendra au Département.

**Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2012**

Au cours de la discussion qui a suivi, on peut relever deux propositions qui pourraient faire l'objet de thèmes éventuels pour de prochaines commissions : une suscitant une démarche plus participative de la part des propriétaires lors d'élaboration de PLQ, l'autre envisageant le développement de projets tels que des coopératives sur des périmètres encore ouverts de la commune.

**b) Présentation du PACA 2 par M. Mathieu IGLESIAS, chef de projet DCTI**  
=====

Mme RICHERT présente le sujet : le PACA 2 fait partie du grand projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

Un premier projet, établi en 2007, dessine le périmètre de cette agglomération, ce périmètre a été confirmé en 2011. Il couvre 2'000 km<sup>2</sup>, 208 communes, 915'000 habitants, env. 400'000 emplois. Ce projet permet de prévoir 100'000 logements supplémentaires et 50'000 nouveaux emplois à l'horizon 2030.

Le périmètre englobé s'étire jusqu'à Bellegarde, Bonneville, Evian, Rolle. Genève, jusqu'à l'aéroport, la Praille, Plan-les-ouates, Carouge, représente le cœur de cette agglomération auquel s'ajoute la périphérie proche St Julien, Annemasse, St Genis. Ce projet comprend deux grands centres régionaux : Annemasse et Nyon.

Le travail du comité de pilotage, les réflexions menées durant différentes concertations entre 2008 et 2011 ont cherché à donner de la cohérence à ce projet : des études tests et des études thématiques ont été menées, un processus participatif a été mis sur pied (processus qui a obtenu le Grand prix européen de l'urbanisme en 2010). Des plans d'aménagement (les PACAS) ont été finalisés, des concepts d'urbanisation, de mobilité, d'environnement ont été proposés ainsi qu'un plan de financement.

Les huit PACAS recouvrent des régions plus ou moins grandes :

- Genève - Rolle avec un centre régional : Nyon
- Genève - St-Genis - Gex avec deux centres régionaux : St-Genis et Ferney
- Bellegarde avec un centre régional : Bellegarde
- Genève - Bernex - St-Julien avec deux centres régionaux : Bernex et St-Julien
- Genève - Annemasse - Salève avec un centre régional : Annemasse
- Vallée de l'Arve - Porte des Alpes avec un centre régional : Bonneville
- Chablais avec un centre régional : Thonon
- Le cœur de l'agglomération : Genève

Le concept d'urbanisation prévu montre pour Lancy le développement de deux centres locaux : Pont Rouge et Bachet ; il montre la densification des quartiers existants avec dominante habitation, les quartiers avec dominante activités et le développement des axes de tram vers les Esserts et le Pont Butin ainsi qu'une nouvelle liaison ferroviaire avec le CEVA : Bachet en direction de Collonges-St-Julien.

Le plan de financement prévoit :

- a) La construction de l'axe de tram Genève - St-Julien par la route de Base avec la requalification de l'espace public à l'horizon 2015-2018, pour Fr.180'000'000, somme partagée entre la Confédération, le canton et les partenaires de l'agglomération.

**Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2012**

- b) La réalisation d'aménagements de transports publics sur la route du Grand-Lancy permettant la connexion entre la route de Chancy et la gare de Lancy-Pont-Rouge à l'horizon 2015 pour Fr. 15'000'000, somme partagée entre le Canton, la Confédération et les partenaires de l'agglomération.

Deux constructions sont prévues non encore chiffrées : un dispositif d'aide au franchissement de niveau entre le Stade et l'avenue Eugène-Lance et un autre entre Pont-Rouge et le quartier de Surville, les deux prévus aux environs de 2020.

La discussion qui a suivi a relevé les difficultés, non encore résolues, pour la création d'emplois dans l'agglomération, difficultés dues aux différences entre les salaires et les charges sociales entre la France et la Suisse et le problème lié au déficit dans le départ des lignes de tram. Dans le cas de l'agglomération, ce déficit sera subi surtout par la France, une entente devra se faire sur ces deux points.

**c) Divers**

=====

Mme RICHERT présente le sujet : le Conseil d'état a accepté la modification de zone du Trèfle Blanc en 3e zone de développement ;

A propos d'un projet de téléphérique pour relier le Grand-Lancy et le Petit-Lancy, il est décidé de recevoir en commission la personne chargée de faire une étude à ce sujet pour qu'elle entende les diverses positions ;

Les trois communes concernées par le PAV - Carouge, Genève et Lancy - ont décidé de s'unir, de se répartir les différentes commissions et de recenser les différents aménagements publics (écoles, crèches, lieux culturels, sportifs), Lancy est concernée par le camembert et la partie sous l'autoroute, Carouge et Genève sont plus concernées par les logements ;

Il est demandé à ce que le projet de patinoire soit présenté à la commission puisque se trouvant sur la commune ;

Il est question de la construction d'un Mac Drive au Petit-Lancy et des éventuelles incidences sur la mobilité. D'une part, l'accord de la commune n'a pas été demandé et, d'autre part, le fonctionnement d'un Mac Drive n'occasionne pas d'embarras de circulation de par sa conception ;

Il est demandé que la résolution concernant le plan directeur cantonal soit transmise à tous les conseillers municipaux.

M. FAVRE : je demande l'ouverture des débats.

M. BONFANTI : il faut, pour cela, que vous soyez suivi par plusieurs personnes. Comme c'est le cas, vous avez la parole.

M. FAVRE : j'aimerais revenir sur l'exposé de Mme RICHERT. Dans ses divers, elle a parlé du secteur du Camembert et de l'association qu'il y a eu entre les Villes de Lancy, Carouge et Genève. Une conférence de presse a eu lieu lors de laquelle il a été question d'une charte, d'une carte et d'une convention entre ces trois villes.

**Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2012**

J'aimerais juste rappeler aux Conseillers municipaux qu'ils ont voté une résolution à une très large majorité qui demandait que dans le secteur du Camembert, soit absolument maintenu le secteur des activités. J'aimerais être sûr que dans ce secteur, cette convention tienne compte du vote du Conseil municipal qui a eu lieu le 17 février 2011, il y a une année, à une large majorité, par 23 oui et 6 abstentions qui confirmait le plan directeur du PAV qui avait été voté six mois auparavant.

J'aimerais être sûr que cette convention contienne bien ce qui a été demandé dans cette résolution. Pouvez-vous nous la présenter à la prochaine commission ou lors de la prochaine séance plénière ? Si ce n'est pas le cas, nous nous réserverons le droit de réintervenir et de remettre cette résolution sur le tapis.

M. BAERTSCHI : je l'ai mentionné lors de la dernière Commission de l'aménagement. Il semble que le secteur du Camembert va petit à petit sortir des grandes réalisations que le PAV est en train de mettre en place. C'est du moins ce que nous ont dit les chefs de projet qui sont venus nous présenter le PAV au Conseil administratif.

A partir de ce moment, la loi certes reste, mais cela signifie qu'une plus grande autonomie va pouvoir être donnée à ce Camembert. J'avais bien l'intention de présenter ce projet, qui nous avait été présenté au Conseil administratif, au Conseil municipal, à la commission et s'intégrerait absolument à la résolution telle qu'elle a été présentée. Je vous remercie, M. FAVRE, de relancer cette idée qu'il serait bon de reprendre au sein de la commission.

M. GOLAY : je rejoins les propos de mon collègue FAVRE. M. BAERTSCHI, Conseiller administratif, n'a aucun mandat du Conseil municipal pour prendre des choix sur l'avenir du Camembert. Les informations en possession de la Commission cantonale de l'aménagement du territoire ne disent pas qu'il y a un changement d'affectation sur ce sujet. Cela a été dit, pour l'instant concernant le PAV, il y a une convention interpartis, puisque tout le monde était d'accord pour qu'il y ait autant de logements que de places de travail. Changer l'affectation de cette zone changerait automatiquement le mode de répartition puisqu'il était prévu essentiellement des sociétés administratives dans cette partie dont les retombées économiques seraient énormes pour la commune. Ce serait vraiment un désastre de s'en priver.

Je pense que M. BAERTSCHI est sorti de son rôle de conseiller administratif par rapport à la résolution qui a été déposée par le groupe PDC. Sans avoir un avis contraire de la part du Conseil municipal. Je pense que c'est une liberté qui prête à confusion auprès de la population par rapport au projet PAV, il est déjà assez complexe comme cela sans en rajouter quelques couches en faisant part à la population de ses choix personnels.

Les Verts ou le Conseil administratif devraient changer de position, il faudrait qu'il s'en réfère aux représentants du parlement qui eux sont toujours en faveur de ce qui a été décidé par le passé.

**10) COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –  
Séance du 6 février 2012– Rapporteuse : Mme Maria GOMEZ****a) Point de situation des activités de la Fondation communale immobilière de Lancy**  
=====

M. MARTIGNANO, en l'absence de Mme GOMEZ, présente le sujet : lors de la séance du 6 février 2012, M. LANCE a fait un point de situation sur les activités de la Fondation

## Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2012

communale immobilière de Lancy qui est une structure juridique indépendante de la Ville de Lancy. La répartition des rôles entre les deux structures décidée par le Conseil administratif prévoit que la Fondation se chargera des projets de construction d'immeubles uniquement locatifs tandis que la commune se chargera des projets de construction comportant une partie de locaux à destination publique.

La création de la Fondation date d'un peu plus de 3 ans et a pour but d'acquérir des biens immobiliers afin de mettre à disposition de la population des appartements à prix abordable. Les deux premières années ont principalement été dédiées à deux activités :

1. la mise en place administrative de la Fondation - composée d'un Conseil de fondation, d'un bureau du Conseil de fondation, d'une commission des travaux et d'une commission du logement. Par ailleurs, la Fondation s'est dotée d'un secrétariat à 20 % et s'est adjoint les services d'un architecte-conseil pour les démarches techniques et les procédures avec le DCTI.
2. les différentes démarches laborieuses pour l'acquisition des allées 80, 82 et 84 de l'Etoile Palettes, représentant 133 logements, qui ont finalement pu être acquises le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

La Fondation a également acquis, le 4 janvier 2012, les allées 86, 88 et 90, avenue des Communes-Réunies, soit 89 logements.

La Fondation, en accord avec le Conseil administratif, travaille actuellement sur l'élaboration du PLQ des Marbriers, secteur C.

### **b) Présentation du système de contrôle interne des communes genevoises**

=====

M. MARTIGNANO, en l'absence de Mme GOMEZ, présente le sujet : suite à un contrôle de la Cour des comptes effectué auprès de six communes entre juin 2009 et février 2010, certaines recommandations ont été émises. Pour Lancy, les recommandations ont été les suivantes :

- Mise en place d'un tableau de bord concernant les décisions d'emprunt : recommandation réalisée rapidement par le service financier.
- Assermentation des collaborateurs chargés de la taxe professionnelle : le Conseil administratif a dès lors assermenté le collaborateur concerné.
- Au niveau des logiciels de comptabilité, suppression de l'option permettant aux profils « super utilisateur » de se substituer à un autre utilisateur d'OPALE. Le SIACG a fait le nécessaire pour répondre à cette recommandation.
- Mise en place d'un système de contrôle interne (SCI) formalisé basé sur un modèle fourni par la Cour des comptes. Pour répondre à cette recommandation, l'ensemble des communes a mis en place un groupe de travail qui a produit à la fin 2011 toutes les procédures nécessaires. Si des procédures de contrôle interne existaient déjà à Lancy, celles-ci ont été jugées insuffisamment formalisées. Le délai de mise en œuvre du SCI pour Lancy est fin 2012. Il existe un processus « élaboration budgétaire » qui pourrait influencer, à l'avenir le processus budgétaire. A la demande de certains commissaires, certaines procédures et modèles seront remis aux commissaires.

## Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2012

### c) Divers

=====

M. MARTIGNANO, en l'absence de Mme GOMEZ, présente le sujet : les divers abordés concernent :

- Une explication du décompte relatif aux jetons de présence.
- La consultation concernant le projet de constitution : l'assemblée générale de l'ACG s'est prononcée en demandant la suppression de l'article 149 concernant la fiscalité sur le lieu de domicile et des modifications concernant notamment l'article 136 sur la répartition des tâches entre Canton et communes et l'article 140 qui prévoit que les institutions d'importance régionale soient gérées par le Canton.
- Les projets de dotation d'une personnalité juridique de la CAP (caisse de pension des communes et des SIG) et de son nouveau plan de prévoyance devant permettre d'assurer l'équilibre financier, la personnalité juridique prévue est une fondation intercommunale de droit public, composée de deux caisses, l'une pour l'ensemble des communes en capitalisation partielle et l'autre pour les SIG en capitalisation intégrale. Les principales modifications du plan de prévoyance sont les suivantes :
  - Augmentation de l'âge de la retraite de 62 à 64 ans
  - Durée d'affiliation qui passe de 35 ans à 40 ans
  - L'objectif de prévoyance reste inchangé, soit 70% du dernier salaire assuré

Ces modifications sont dictées d'une part pour maintenir l'équilibre financier de la caisse à long terme et d'autre part pour répondre aux nouvelles dispositions fédérales concernant la réforme structurelle et le financement des institutions de droit public.

L'ACG a accepté en janvier le principe des modifications proposées par la CAP. D'ici au 31 décembre 2013 les projets ci-dessus devront être présentés à l'ensemble des communes concernées pour détermination des Conseils municipaux, au Grand Conseil ainsi qu'au Conseil d'administration des SIG. Ce sujet sera donc repris et traité dans cette enceinte dans les prochains mois.

### 11) COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 8 février 2012 – Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY-BARDET

#### a) Présentation du service des affaires sociales de la Ville de Lancy

=====

Mme FLOREY-BARDET présente le sujet :

#### Visite du service des affaires sociales, avenue Eugène-Lance 1 au Grand-Lancy

M. DEMIERRE présente M. KAISER, qui a la responsabilité de l'action sociale individuelle et collective, et M. KUNZI, qui a la responsabilité du secteur emploi et intégration.

La réception au rez-de-chaussée est ouverte tous les jours et sans rendez-vous.

En 2011, c'est plus de 140 dossiers (personnes seules ou familles) qui ont été suivis, que ce soit pour une aide financière ou de type administratif.

## Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2012

Le service des affaires sociales travaille en réseau avec le Centre Social Protestant (CSP) ou Caritas qui ont des services spécifiques pour le désendettement.

Le lieu est décomposé en plusieurs niveaux : au sous-sol nous trouvons l'accueil intercommunal pour les demandeurs d'emploi (AIDE). M. KUNZI indique que la permanence chômage existe à Lancy depuis 1996. Et que nous sommes la première commune à avoir proposé un tel service. Que celui-ci intervient en complémentarité de l'Office cantonal.

L'A I D E soutient les chômeurs dans leur recherche d'emploi et a également un axe d'aspect juridique pour tous problèmes qui toucheraient l'assurance-chômage et son ordonnance.

Une permanence est assurée trois demi-journées par semaine, avec un accueil libre ou sur rendez-vous individuel. M. KUNZI informe encore que les prestations sont gratuites et que tout citoyen est le bienvenu étant donné que la permanence est ouverte à tout le canton. Mais seule la commune de Plan-les-Ouates verse une subvention de Fr. 10'000.-- par année.

M. KAISER indique que les bureaux au 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étage sont occupés par des assistantes sociales et lui-même et qu'ils reçoivent sur rendez-vous. Toutefois, il informe qu'ils peuvent se déplacer aussi à domicile pour des personnes qui auraient des problèmes de santé ou d'âge.

M. DEMIERRE nous mentionne que depuis août l'année passée se trouve également au 2<sup>ème</sup> étage une collaboratrice rattachée au SFI, dont la tâche est notamment la mise en place de la facturation des bons pour les restaurants scolaires.

### Visite de l'épicerie solidaire, école du Petit-Lancy

M. DEMIERRE signale que trois classes sont utilisées par le service des affaires sociales et que la quatrième est utilisée par des élèves de Clair Bois.

Au rez-de-chaussée, nous trouvons l'épicerie solidaire. Un lieu de distribution de produits non périssables, périssables et frais les mercredis après-midi.

Afin de pouvoir en bénéficier, il faut être domicilié à Lancy et se munir d'une autorisation donnée par un assistant social de l'Hospice général ou du service des affaires sociales. Et la modique somme de Fr. 1.-- est demandée pour valeur de marchandise.

L'épicerie solidaire est pilotée par des bénévoles qui sont coordonnés par Mme AESCHBACH, responsable de l'action bénévole et qui fait partie du SAS, en collaboration avec les associations Partage, Urgence et Tourne-Rêve, pilotées par des agriculteurs de la région. Sans oublier les maraîchers de Genève.

Cette épicerie est très sollicitée par des familles en constante augmentation, monoparentales ou non, avec plusieurs enfants.

En 2011, ils ont distribué 40'340,24 kg de produits frais, 9'500 kg de produits secs, 641 kg de pain sans compter les produits d'hygiène, nettoyage et puéricultrice.

Selon les statistiques de l'association Partage, cela représente une valeur de Fr. 216'393.--.

Au premier étage, nous trouvons une salle polyvalente et un vestiaire de troisième main.

Dans la salle polyvalente, sont proposés par les bénévoles des activités, des réunions, des ateliers cuisine pour les personnes qui viennent de l'épicerie solidaire. Il y a également des stagiaires rattachées à l'association Viva et au SAS qui travaillent sur un projet autour des aînés de la Commune dans le cadre d'un master de l'Université de Genève.

## Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2012

Concernant le vestiaire troisième main, M. DEMIERRE indique que les habits proviennent de particuliers et de bourses aux vêtements. Pour en bénéficier, il faut payer un petit montant et se munir d'une autorisation des mêmes services. Il est ouvert selon un horaire défini.

M. DEMIERRE nous signale que le SAS a encore un local au Petit-Lancy, l'atelier de l'alimentation, au chemin du Bac. Cet atelier, repas et rencontres, a lieu deux fois par mois, il est destiné aux aînés de la Commune. Une prise en charge en bus au domicile de la personne est assurée par leur soin.

### Visite de Contact emploi jeunes (av. Communes-Réunies 92)

M. KUNZI informe que Contact emploi jeunes (CEJ), est géré par 4 personnes, accueille les jeunes Lancéens de 15 à 25 ans, libérés de la scolarité obligatoire et leur propose un soutien vers des formations qualifiantes, en collaboration avec une centaine d'employeurs. Plusieurs formules sont proposées aux jeunes, le but étant de trouver des solutions pour qu'ils se forment et soient en activité le plus vite possible.

M. KUNZI précise que CEJ propose des petits boulots (des mandats) au sein de la Commune, qu'ils travaillent en collaboration interinstitutionnelle avec la FASe, l'Hospice général et le chômage. C'est une étape nécessaire qui permet de mobiliser le jeune et de le tester. Il mentionne qu'un jeune qui dysfonctionne dans un mandat n'est pas prêt à entrer en stage. Il faut envisager un travail éducatif et psychosocial.

Les jeunes proviennent de tous niveaux familiaux et sont principalement en échec scolaire. Un travail important se fait en collaboration avec des enseignants bénévoles, mais aussi avec l'Université de Genève qui propose un atelier de remise à niveau scolaire en français et math, soit 120 heures pour un coût de Fr. 3'800.-- .

### b) Election du/de la Président/e

=====

Mme FLOREY-BARDET présente le sujet : M. DEDERDING est élu Président par acclamation.

### c) Désignation d'un représentant au Terrain d'aventure du Petit-Lancy en remplacement de M. COULIN

=====

Mme FLOREY-BARDET présente le sujet : Mme FLOREY-BARDET accepte d'être la représentante au Terrain d'aventure du Petit-Lancy.

### d) Divers

=====

Mme FLOREY-BARDET présente le sujet : le délégué à Marignac signale que le Centre Marignac souhaite que les associations puissent participer au projet du Mégaron.

La présidente de la Commission des Travaux, présente à notre séance, informe que tant que le crédit d'étude n'est pas voté, cela revient à parler dans le vide pour le moment. M. BAERTSCHI confirme ses dires.

**Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2012**

Le délégué du terrain d'aventure de Lancy-Voirets soumet une proposition afin que la commune étudie la possibilité de verser le complément des heures supplémentaires aux moniteurs directement à la FASe, ceci dans le but de réaliser une économie non négligeable. M. BAERTSCHI examinera cette proposition.

**12) COMMISSION DES SPORTS – Séance du 9 février 2012 –  
Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD****a) Présentation du club Judo-Kwai Lancy**  
=====

M. PERRENOUD présente le sujet : la Commission assiste à un cours de pré-judo au Judo Kwai Lancy. Elle visite ensuite les infrastructures.

M. FIDANZA excuse l'absence du président du comité, M. PARIS, et du Vice-président, M. SALEH. Il remet à chaque membre de la commission une plaquette qu'il commente. Le club a été créé dans les années 60. Il comporte quatre sections : judo, aikido, karaté et ju-jitsu. Il applique le code moral du judo. Le club prône une importance particulière à l'hygiène dans le dojo.

La section aikido collabore avec une section à Carouge et également d'autres écoles d'aikido en Suisse. Il y a aussi d'autres activités d'échange et des stages ; par exemple, des personnes haut gradées d'Angleterre ou du Japon viennent régulièrement présenter des stages.

M. AUER présente la section ju-jitsu, qui est un peu moribonde, pour plusieurs raisons, notamment d'autres activités d'anciens membres ainsi que le fait que les jeunes une fois entrés au collège ont moins le temps de pratiquer.

La base de la discipline est de la lutte, voire du judo, ainsi que des techniques de clés et des frappes. Pour les compétitions, il s'agit soit de paires qui font des attaques et des défenses pré-arrangées soit de randoris (combats). Le club espère faire revivre cette section.

M. FISCHER présente la section judo, en soulignant le fait que les moniteurs ont une formation Jeunesse et sport, l'une des seules reconnaissances officielles en Suisse aujourd'hui.

La section marche bien. Elle fait en particulier face à une forte demande au niveau du pré-judo. Il relève ensuite que le judo, ce n'est pas seulement de la compétition mais aussi des valeurs comme l'amitié et la fidélité. Les tournois rencontrent beaucoup de succès. Par ailleurs, au niveau du club, ils font beaucoup de petits tournois pour que les jeunes participent. Il précise que la section a la chance de pouvoir compter sur un grand soutien des parents, qui les aident dans la vie associative.

M. FIDANZA en vient ensuite aux visions d'avenir du club. Le pré-judo, qui n'existait pas il y a quelques années, est maintenant en plein essor. Mais force est de constater qu'ils sont à l'étroit, que ce soit par rapport aux infrastructures ou aux horaires. A ce propos, il a émis le souhait de récupérer les plages horaires attribuées au Yamabushi. Enfin, certains éléments des locaux auraient besoin d'être rénovés, comme les portes.

M. AUER souligne, en conclusion, que le club a surtout un but à caractère social et de quartier et, tout en voulant aller de l'avant, n'a pas des envies de grandeur.

**Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2012****b) Information sur le développement futur d'infrastructures sportives**

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : le Conseiller administratif indique que l'idée est de présenter à la Commission de manière succincte les futurs projets liés aux installations sportives.

Le responsable du service des travaux procède à la présentation des réalisations récentes (vestiaires du stade Florimont, vestiaires de la piscine Marignac, Euroboules) et des projets futurs (dojo route de Chancy 28, bâtiment des sports de l'école Le Sapay, centre sportif du Mégaron).

Concernant le 28, route de Chancy, il indique que le remblayage de l'ancienne rampe à la place des Ormeaux a permis de récupérer une surface directement à proximité du dojo. Une possibilité existe de l'agrandir de 80 m<sup>2</sup>. Le projet est complexe parce qu'il ne s'agit pas simplement de faire un agrandissement, il faut aussi vérifier l'accessibilité, les sorties de secours, mettre les vestiaires, une enveloppe de Fr. 450'000.-- a été esquissée.

M. le Conseiller administratif ajoute quelques points. Les problématiques évoquées par le Judo Kwai – des manques d'heures de salle, des installations qui ont un certain âge et qu'il faut rénover – touchent pratiquement toutes les sociétés sportives. Il faut être conscient que toutes les sociétés sportives sont en phase d'essor, parce que la population a augmenté mais aussi parce que plus de gens pratiquent un sport, notamment des jeunes. Les locaux ont le mérite d'exister, mais c'est vrai qu'ils sont aujourd'hui trop petits.

La collaboration entre les différents clubs sportifs et le service des travaux est étroite. En avril ou mai, il est demandé à tous les clubs sportifs de poser leurs demandes en vue de l'élaboration du budget, n'étant pas extensible à l'infini, des priorités sont fixées.

Ce qui est prévu dans le budget de fonctionnement est ensuite réalisé. Mais il y a aussi toutes les choses qui arrivent en cours d'année, qui ne sont pas budgétées. Si elles ont un caractère urgent, elles sont aussi réalisées.

La plupart des bâtiments de la Commune ayant entre 30 et 40 ans, les rénovations sont lourdes et arrivent presque toutes en même temps. Il est donc obligé de faire ces priorités, ou alors le Conseil municipal décide d'allouer des fonds supplémentaires pour les travaux liés aux associations sportives, auquel cas il est possible d'aller plus rapidement.

**c) Divers**

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : prochaine séance : le 19 avril 2012.

M. le Conseiller administratif fait circuler le journal des sports de la Ville de Genève (Oxygène), où figure un article concernant une championne suisse du 4 x 50 nage avec palmes, Lancéenne et fille d'une Conseillère municipale de la Ville de Lancy. Félicitation à Stacy FLOREY.

**13) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

---

M. HAAS : vu le vote négatif qui a eu lieu lors du dernier Conseil municipal sur la résolution du MCG sur l'audit de la police municipale.

**Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2012**

Vu que la meilleure réponse qu'il aurait fallu apporter à ce courrier aurait été l'indifférence. Mais vu la demande qui a été formulée ce soir et indépendamment de la décision du Bureau, je remets officiellement ce courrier au Conseil administratif pour qu'il soit versé à la procédure, s'agissant probablement d'un élément constitutif d'un délit contre l'honneur, articles 173 et 174 Calomnie et diffamation.

Par ailleurs, j'aimerais remercier les personnes tant au niveau de la culture et du Conseil administratif que les personnes qui ont mis en valeur la culture à Lancy. Le numéro du Lancéen consacré à la culture est exceptionnel en termes de qualité et démontre bien qu'il y a toutes sortes de choses qui sont magnifiques et qui sont des réponses à des phénomènes de société très intéressantes.

M. PROGIN : j'ai reçu un courrier de nos amis de Bernex qui, comme chaque année, organisent leur traditionnelle Course à travers le Côteau, qui se déroulera le 21 avril à 16h15. Je vous propose de collecter les candidatures, que j'espère nombreuses, et de me les communiquer d'ici au prochain Conseil municipal, le 29 mars.

M. ANNEN : ma question s'adresse au Conseiller administratif en charge de la sécurité. On parlait tout à l'heure, dans le rapport de Mme REY, d'une mise en valeur de la Police municipale. J'ai entendu un spot à la radio dans lequel on donne un numéro de téléphone : est-ce que ce numéro de téléphone va vers une entité neutre qui centralise les appels ou est-ce que c'est de nouveau un diktat et une volonté de spoliation de la Ville de Genève ?

M. PERRENOUD : c'est une demande pour la Commission de la sécurité. Nous avons entendu début février des contrôles des alarmes. J'aimerais savoir si une place pour chaque Lancéen est prévue en cas, par exemple, d'alerte nucléaire et ce qu'il est prévu au niveau de la sécurité. Si la Commission pouvait aborder ce thème afin que l'on continue de bien vivre à Lancy et être sûr que nous ayons tous notre place à l'abri en cas de problème majeur.

M. LANCE : en réponse à la question de M. ANNEN, il y a effectivement un numéro central qui est situé à la Ville de Genève car cette dernière est pilote dans cette action. La Ville de Genève, selon les vœux du candidat, retransmet le numéro de la Mairie de son choix et le candidat téléphone directement à la Mairie de Lancy s'il est intéressé à s'inscrire comme candidat APM sur la Commune de Lancy.

Concernant la remarque de M. PERRENOUD, j'en prends note et donnerai une information à ce sujet lors d'une prochaine Commission de la sécurité.

La séance est levée à 21h15.

**La Secrétaire :**

**Louise REY**

**Le Président :**

**Damien BONFANTI**

**VILLE DE LANCY**

**Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2012**

**QUESTIONS DU PUBLIC**

---

Il n'y en a pas.